

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

### Relevé de décisions

Présents : MM. Petiet, Mme Gauthier, Sauvage, Mme Padilla-Morel, Richer, Mme Choisselet, Poulingue, Duveau, Depuydt, Mme Gomez, Lamare, Lecouturier, Mme Fontaine, Chaumeil, Mme Parsy, Mme Beucher, Perron, Mme Ayrault, Rivemale, Blot, Mme Lepletier.

Excusés :

Mme Davesne : procuration à M. Sauvage

M. Baranger : procuration à M. Lecouturier

M. Marie : procuration à M. Poulingue

Mme Segouin : procuration à Mme Choisselet

Mme Anfray : procuration à M. Depuydt

Mme Raboin : procuration à Mme Morel

Mme Kolodziej : procuration à M. Petiet

M. Dubreuil : procuration à M. Blot

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Mme Paulette BUISSET, décédée le 23 avril 2008 qui a siégé comme conseillère municipale dans cette assemblée. Une minute de silence est respectée.

### Ordre du jour

Thème de la séance : Intervention de Mme Blanchet, Directeur Général délégué de la SILOGE pour présenter les différentes phases de déconstruction des immeubles du quartier de Vlaminck.

Présents :

- |   |              |
|---|--------------|
| 1) Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs | M. PETIET    |
| 2) Zone du Pont Rouge - Cession de terrain  | M. POULINGUE |
| 3) Subvention exceptionnelle  | M. RICHER    |
| 4) SIEGE - Programme 2008   | M. SAUVAGE   |
| 5) Convention garderie scolaire exceptionnelle  | Mme MOREL    |
| 6) Cultures intermédiaires - convention 2008  | M. DEPUYDT   |

- 7) SILOGE - Prêt d'actions Mme PARSY
- 8) Constitution nouvelle commission communale des impôts directs Mme GOMEZ
- 9) Règlement intérieur Mme GAUTHIER
- 10) Convention de servitudes M. CHAUMEIL
- 11) Personnel Communal Mme GAUTHIER
- a) Modification du tableau des effectifs
  - b) Transformation de poste au cinéma
  - c) Création de 2 postes
- 12) Principe de participation pour les voies et les réseaux (PVR) M. LECOUTURIER
- 13) Cession des actions Eure Aménagement Développement (EAD) M. LAMARE
- 14) Convention mise à disposition de personnels et de services de la Ville de Verneuil sur Avre à la Communauté de Communes du Pays de Verneuil. Mme GAUTHIER
- 15) Service Culture Communication Contrat de location Mme CHOISSELET
- 16) Personnel - complément de frais de déplacement Mme GAUTHIER
- 17) Eure Habitat - Approbation du compte rendu annuel d'activités et participation de la Ville M. SAUVAGE
- 18) Carte Région - convention de partenariat Mme MOREL
- 19) Information concernant les décisions prises sur délégation Mme GAUTHIER

\*\*\*\*\*

1) Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

M. PETIET

L'élection ne peut valablement avoir lieu que si le quorum est atteint à l'ouverture du scrutin.

Par décret n° 2008-494 du 26 mai 2008, la date de renouvellement des sénateurs a été fixée au 21 septembre 2008.

Conformément à l'article 4 dudit décret, les conseillers municipaux de toutes les communes du département de l'Eure devront se réunir le vendredi 27 juin 2008 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

En application de l'article L.287 du code électoral, les députés, conseillers régionaux et généraux ne peuvent être désignés délégués par les conseillers municipaux dans lesquels ils siègent.

Pour Verneuil, le nombre de délégués titulaires est de 15 et le nombre de suppléants est de 5.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible. Doivent figurer sur chaque liste, les nom, prénom, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

### Résultat de l'élection :

Ont été désignés :

Mme Annie Gauthier	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
Mme Nouda Davesne	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
M. Jean-Claude Sauvage	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
M. Line Padilla-Morel	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
M. Gérard Baranger	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
Mme Maryvonne Choisselet	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
M. François Richer	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
M. Roger Poulingue	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
M. Philippe Marie	SAUVONS VERNEUIL	Délégué titulaire
Mme Eliane Segouin	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire

Mme Martha Kolodziej	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée titulaire
M. Pierre Chaumeil	SAUVONS VERNEUIL	Délégué titulaire
M. Yves-Marie Rivemale	VERNEUIL EN ACTION	Délégué titulaire
M. Philippe BLOT	VERNEUIL EN ACTION	Délégué titulaire
Mme Delphine LEPELTIER	VERNEUIL EN ACTION	Déléguée titulaire
Mme Corinne RABOIN	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée suppléante
M. Philippe LAMARE	SAUVONS VERNEUIL	Délégué suppléant
Mme Olga FONTAINE	SAUVONS VERNEUIL	Déléguée suppléante
M. Patrick LECOUTURIER	SAUVONS VERNEUIL	Délégué suppléant
Mme Françoise AYRAULT	VERNEUIL EN ACTION	Déléguée suppléante

## 2) Zone du Pont Rouge - Cession de terrain

M. POULINGUE

Il convient de délibérer pour autoriser la cession d'une parcelle de 4 000 m<sup>2</sup> au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup>, zone du Pont Rouge, cadastrée E 420, (située à l'angle de la rue Gustave Eiffel et la rue Nicolas Jacques Conté) sollicitée par M. Mario FRANCOIS - SCI M.N, pour y construire un hangar de stockage.

Après étude du marché immobilier local et prise en compte des caractéristiques des biens à évaluer, la valeur vénale du terrain nu a été estimée autour de 24 000 € en date du 4 juin 2008 par les Services des Domaines.

Avis de la Commission des Finances : Favorable  
Accord unanime du Conseil Municipal.

## 3) Subvention exceptionnelle

M. RICHER

Mathieu Billon, professeur d'EPS au collège, trésorier de l'Association Sportive du Collège sollicite une aide financière pour couvrir en partie le déplacement à Dieppe des minimes filles qualifiées au Championnat de France de Rugby qui s'est déroulé les 16, 17 et 18 mai derniers. En effet, il faut savoir que le coût total, entre le déplacement par lui-même, la pension complète sur trois jours et l'inscription sportive s'élève à plus de 2 000 €.

Certes, l'Association Sportive du Collège bénéficie d'une subvention annuelle du foyer socio-éducatif du Collège mais ce genre d'évènement ponctuel et exceptionnel ampute leur budget déjà très serré.

Considérant tout le mérite de l'évènement, il est proposé de verser à l'Association Sportive du Collège une subvention exceptionnelle de 750 €.

Avis de la Commission des Finances : Favorable  
Accord unanime du Conseil Municipal.

#### 4) SIEGE - Programme 2008

M. SAUVAGE

Il convient de délibérer sur la participation communale 2008 auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz (SIEGE) pour différents travaux dans le quartier Notre-Dame.

##### a) Travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour réaliser des travaux d'enfouissement du réseau de distribution électrique dans le quartier Notre-Dame, estimés à 130 000 € TTC.

La participation financière de la commune s'élève à 30 % du coût réel HT des travaux, soit :

$108\,695,65 \text{ € HT} \times 30 \% = 32\,608,70 \text{ €}$  à rembourser en 15 versements, dont le premier, 2 173,91 € débutera à compter de l'exercice suivant la clôture de l'opération.

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à 97 391,30 €.

##### b) Travaux d'éclairage public

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour réaliser des travaux d'éclairage public dans le quartier Notre-Dame, estimés à 110 000 € TTC.

La participation financière de la commune s'élève à 30 % du coût réel HT des travaux, soit :

$91\,973,24 \text{ € HT} \times 30 \% = 27\,591,97 \text{ €}$  à rembourser en 15 versements, dont le premier, 1 839,46 € débutera à compter de l'exercice suivant la clôture de l'opération.

Le solde et la taxe sur la valeur ajoutée, pris en charge par le syndicat, ressortent à 82 408,03 €.

c) Travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques dans le quartier Notre-Dame, estimés à 41 000 € TTC.

Le syndicat préfinancera la TVA et la commune s'engage à la lui rembourser au moment du règlement de sa participation, après réception des travaux.

Pour ces travaux, la participation financière de la commune s'élève à 60 % du coût réel HT des travaux, soit :

$34\,280,94 \text{ € HT} \times 60 \% = 20\,568,56 \text{ €}$  à rembourser au comptant plus la TVA pour un montant de 6 719,06 €.

Avis de la commission des Finances : Favorable

Accord unanime du Conseil Municipal.

5) Convention garderie scolaire exceptionnelle

Mme MOREL

Dans l'intérêt des parents, il est proposé la signature d'une convention avec L'Etat (Ministère de l'Education Nationale) pour la mise en place d'une garderie scolaire exceptionnelle dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des enseignants du 1er degré.

En contrepartie, l'Etat s'engage à verser à la commune 90 € par jour et par tranche de 15 élèves accueillis. Toutefois, il convient d'ajouter une clause spéciale dans la convention précisant que ce service d'accueil ne sera pas assuré en cas de grève du personnel communal.

Enfin la question dégageant la « responsabilité » des communes doit être clarifiée, en cas d'accident notamment.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour d'une part autoriser le Maire à signer la convention correspondante et d'autre part, émettre un vœu au gouvernement afin que la responsabilité administrative de l'Etat se substitue à celle de la commune qui organise l'accueil des enfants.

Avis de la Commission des Finances : Favorable

Accord unanime du Conseil Municipal moins 9 abstentions pour la signature de la convention avec une clause spéciale en cas de grève du personnel communal.

Accord unanime du Conseil Municipal pour émettre un vœu au gouvernement afin que les responsabilités administrative et pénale de l'Etat se substituent à celles de la commune qui accueille les enfants.

#### 6) Cultures intermédiaires - convention 2008

M DEPUYDT

Comme chaque année, il est proposé d'apporter une aide financière aux agriculteurs qui mettent en place des « cultures intermédiaires » sur les parcelles de sol nu en hiver afin de réduire le ruissellement et les pertes de nitrates par lessivage hivernal ; Les cultures intermédiaires sont implantées après une récolte de céréales, dans les parcelles qui seront en culture de printemps l'année suivante.

Pour cela, la Ville (budget du service de l'Eau) prend en charge la facture des semences que les agriculteurs sèment sur leurs terres et prévoit pour cette année un budget prévisionnel de 600 €.

Le taux d'aide proposé par hectare est de 5,50 €. Si la demande est supérieure au budget, la commune de Verneuil sur Avre acceptera de revoir les conditions financières.

Il est proposé la signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture pour reprendre ces dispositions.

Avis de la Commission des Finances : Favorable

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### 7) SILOGE - Prêt d'actions

Mme PARSY

Lors de la séance du 31 mars 2008, 2 délégués ont été désignés pour représenter la Ville de Verneuil au Conseil d'Administration de la Société Immobilière du Logement de l'Eure (SILOGE) : il s'agit de Mme Davesne et de Mme Gauthier.

Cependant, la réglementation des sociétés prévoit que lorsqu'un organisme est représenté par deux personnes dans un conseil d'administration, seule une d'entre elles représente l'organisme en tant que « représentant permanent », l'autre devant être une personne physique actionnaire individuelle. Cette représentation de personne physique peut se faire par la procédure spécifique d'un prêt d'action.

Mme Davesne siégeant comme « représentante permanente », il convient de délibérer pour autoriser la signature, au nom de la Ville de Verneuil, de la convention de prêt de 100 actions SILOGE à Mme Gauthier et lui

permettre ainsi d'être désignée comme « représentante bénéficiaire d'un prêt de consommation consenti par la Ville ».

(Représentant précédent : M. Godinot pour 100 actions).

Avis de la Commission des Finances : Favorable

Accord unanime du Conseil Municipal.

## 8) Constitution nouvelle commission communale directs

Mme GOMEZ

Les commissions communales des impôts directs ont un rôle important dans l'évaluation foncière des propriétés bâties et non bâties des communes. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil Municipal ; Aussi convient-il, à la suite des dernières élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission comportant 16 commissaires titulaires (dont 2 hors commune) et 16 commissaires suppléants (dont 2 hors communes). Sur les 32 personnes proposées, la Direction Générale des Impôts sélectionnera 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger au sein de la commission.

Les 16 commissaires titulaires proposés sont :

1. ZILIO Annick 567, rue Aristide Briand
2. DANTU Roger 92, Place de la Madeleine
3. ROY Jean-François 60, avenue Edmond Demolins
4. GAUTHIER Annie 323, rue au Lait
5. SAUVAGE Jean-Claude 52, rue Croix St Pierre
6. BIGOT Michel 163, rue Frédéric Joliot Curie
7. REY Frédéric 39, rue des Trois Maillets
8. LAURENT Michel 947, route de Francheville
9. THOUIN Michelle Ruelle des Prés
10. BOUDEHEN Christian 453, rue Augustin Fresnel
11. DUBOIS Joël 66, Impasse Aristide Briand
12. CARRIOT Guy 310, rue Gustave Flaubert
13. DUMAIS Josiane 44, rue de Stowmarket
14. DURAND-LAROQUE Françoise 83, Place de la Friche Victor
15. SCHMITT Michaël Le Bellou - 27820 - Armentières sur Avre
16. NAVEAU Guy 187, route du Plessis – 28270 – Rueil la Gadelière

Les 16 commissaires suppléants proposés sont :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| 1. CARIOU Bernard        | 669, rue Augustin Fresnel                    |
| 2. BIEBER Patrick        | 151, rue Louise Colet                        |
| 3. PADILLA Nadia         | 297, rue Frédéric Joliot Curie               |
| 4. DURAND Pierre         | 83, Place de la Friche Victor                |
| 5. BINET Frederica       | 119, rue de Stowmarket                       |
| 6. CHESNEL Claude        | 457, rue Gustave Flaubert                    |
| 7. NAGY Pierre           | La Chabotière                                |
| 8. MARIE Pierre          | 370, rue Aristide Briand                     |
| 9. BAILLET-GANTOU Joëlle | 317, rue Edmond Chevalier                    |
| 10. LEBORGNE Marie-Laure | 597, rue Augustin Fresnel                    |
| 11. PIMBERT Jacky        | 128, rue du Moulin aux Malades               |
| 12. MOUILLARD Bernard    | 243, rue Frédéric Joliot Curie               |
| 13. AUBRY Manuel         | 477, rue Gustave Flaubert                    |
| 14. DESCLOS Jacky        | La Soupelière                                |
| 15. PETITBON Alain       | Ferme La Motte – Les Landes - 27130 – Piseux |
| 16. GUINCÊTRE Hélène     | La Chauvellerie – 27820 Armentières s/Avre   |

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### 9) Règlement intérieur

Mme GAUTHIER

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation.

Il est proposé d'adopter le modèle joint (transmis avec les convocations).

Certains points sont contestés par plusieurs membres de la « Minorité ». Monsieur le Maire en prend acte et propose de renvoyer le dossier en commission 1.

#### 10) Convention de servitudes

M. CHAUMEIL

Le bureau d'études ERREN est chargé par EDF Evreux de réaliser le projet « alimentation collective » de la nouvelle gendarmerie, avenue E. Démolins. Ce projet nécessite l'implantation d'un poste de transformation électrique.

Pour cela, une convention de servitude est proposée, signifiant que la Ville de Verneuil sur Avre met gratuitement à la disposition d'EDF un terrain, cadastré B 23 d'environ 15 m2, pour l'installation du poste affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique dont il fera partie intégrante.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature de la convention correspondante.

Accord unanime du Conseil Municipal.

## 11) Personnel Communal

Mme GAUTHIER

- a) Modification du tableau des effectifs
- b) Transformation de poste au cinéma
- c) Création de 2 postes

### a) Modification du tableau des effectifs

Suite aux décisions des commissions administratives paritaires des 6 et 26 mars 2008, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

#### CATEGORIE B

CAP du 26 Mars 2008

Ancien grade  
Adjoint administratif principal de 1ère classe

Nouveau grade  
Rédacteur

#### CATEGORIE C

CAP du 06 Mars 2008

Ancien grade  
Adjoint technique de 2ème classe  
Adjoint technique de 1ère classe  
Adjoint technique de 1ère classe  
Adjoint technique principal de 2ème classe  
Adjoint administratif de 2ème classe  
Adjoint administratif de 2ème classe  
Adjoint administratif de 1ère classe  
Adjoint administratif de 1ère classe  
Adjoint administratif de 1ère classe  
Adjoint administratif principal de 2ème classe  
Adjoint administratif principal de 2ème classe  
Adjoint administratif principal de 2ème classe  
Adjoint administratif principal de 2ème classe  
ATSEM de 1ère classe

Nouveau grade  
Adjoint technique de 1ère classe  
Adjoint technique principal de 2ème classe  
Adjoint technique principal de 2ème classe  
Adjoint technique principal de 1ère classe  
Adjoint administratif de 1ère classe  
Adjoint administratif de 1ère classe  
Adjoint administratif principal de 2ème classe  
Adjoint administratif principal de 2ème classe  
Adjoint administratif principal de 2ème classe  
Adjoint administratif principal de 1ère classe  
Adjoint administratif principal de 1ère classe  
ATSEM principal de 2ème classe

b) Transformation de poste au cinéma

Il est proposé de transformer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au cinéma pour remplacer l'agent titulaire qui a changé de service à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008

c) Création de deux postes  
l'un au service Culture Communication,  
l'autre au service assainissement

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service Culture Communication à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour restructuration de service.

De même, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au Service Assainissement pour les analyses et la maintenance de la filière boues à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Avis du Conseil Municipal : Accord unanime du Conseil Municipal sur les 3 questions.

12) Application du Principe de participation pour les voies et les réseaux

M. LECOUTURIER

Lors de la séance de Conseil Municipal du 28 janvier 2002, La Ville a adopté le principe de participation pour les voies et les réseaux sur le territoire de la commune (PVR).

Il convient d'appliquer ce principe de participation en adoptant une délibération spécifique pour M. et Mme BOUILLIE, propriétaires de la parcelle de terrain K 602 située en NC au lieudit « Chalvigny », qui ont sollicité un certificat d'urbanisme. Dans ce cas, le caractère dérogatoire s'applique aux exploitants qui souhaitent construire une habitation pour leurs enfants. Le terrain sur lequel l'opération est envisagée n'est desservi actuellement ni par le réseau public d'électricité, ni par le réseau d'adduction d'eau potable.

Dans le cadre de la PVR, l'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. et Mme BOUILLIE, à prendre entièrement à leur charge le coût de l'extension des réseaux (eau et électricité pour un montant TTC de 7 163,31 €.

Avis de la Commission des Finances : Favorable  
Accord unanime du Conseil Municipal.

### 13) Cession des actions Eure Aménagement Développement (EAD) M. LAMARE

Dans le cadre des transferts de compétences à la Communauté de Communes, le 9 juillet 2007, le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour céder la totalité des actions détenues par notre collectivité au sein de EAD à la Communauté de Communes. Sans l'aval de cette dernière, notre décision est sans effet.

Or, le 12 juin dernier, le Conseil Communautaire s'est réuni et a autorisé l'achat des deux tiers plus une de nos actions (et non pas la totalité) dans le capital de EAD, représentant 425 actions d'une valeur nominale de 15 €, soit 6 375,00 €, sous réserve de l'agrément du Conseil d'Administration de EAD.

Aujourd'hui, il nous appartient de délibérer à nouveau pour autoriser la cession à la Communauté de Communes du Pays de Verneuil de 425 actions représentant les deux tiers des actions plus une détenues par notre Collectivité dans le capital de EAD.

Avis de la Commission de Finances : Favorable  
Accord unanime du Conseil Municipal.

### 14) Convention mise à disposition de personnels et de services de la Ville de Verneuil sur Avre à la Communauté de Communes du Pays de Verneuil.

Mme GAUTHIER

En conformité avec les statuts de la CCPV incluant la compétence voirie, et dans un souci de rationalisation du travail, de la bonne organisation des services et de l'économie du système, il est proposé de signer une convention entre la Ville de Verneuil sur Avre et la CCPV pour missionner les services techniques de la Ville.

Cette convention, valable pour une durée de 2 ans renouvelables, prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour se terminer le 30 juin 2010.

Ainsi, ces derniers pourront réaliser pour le compte de la CCPV et uniquement sur le périmètre défini d'agglomération de la ville les tâches suivantes sur les voies classées communales :

- Le comblement des nids de poule sur la chaussée ;
- Les menues réparations sur les trottoirs et leurs bordures, nécessaires à la sécurité des personnes ;

- Le nettoyage et l'entretien des regards et collecteurs d'eaux pluviales ;
  - L'entretien et la mise en place de la signalisation verticale et horizontale de chaussée ;
  - Le dégagement hivernal et le salage des rues ;
- Cette liste n'est pas exhaustive et peut être amenée à être modifiée.

Les consommables seront fournis par la CCPV.

Le montant de l'indemnisation s'effectuera annuellement sur présentation d'un état récapitulatif signé, par les deux parties, des heures effectivement réalisées par le personnel communal. Elle comprendra la rémunération principale, ainsi que les charges sociales de l'agent chargé d'effectuer ces travaux.

Le personnel chargé de l'exécution des travaux réalisés pour le compte de la CCPV restera sous la responsabilité juridique de la Ville de Verneuil-sur-Avre.

Avis de la Commission des Finances : Favorable

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### 15) Service Culture Communication Contrat de location

Mme CHOISSELET

Pour les besoins du Service Culture Communication, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat avec la société DESK, d'une durée de 5 ans, pour la location d'un duplicopieur « RISO R2370 », avec un loyer trimestriel de 777 € HT, représentant un coût total de 16 317 € HT.

Avis de la Commission des Finances : Favorable

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### 16) Personnel - complément de frais de déplacement

Mme GAUTHIER

Afin de ne pas pénaliser le personnel en formation, il est proposé un complément de 17 € sur les 23 € remboursés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) sur les frais de déplacement, restauration comprise.

Sont concernés, les membres du personnel se rendant en stage de formation, ou se présentant à un concours organisé par le C.N.F.P.T : toutefois, ce complément ne sera pas versé aux agents suivant une préparation au concours sur plusieurs jours (préparation intensive), voire plusieurs mois (préparation classique).

Avis de la Commission des Finances : Favorable

Accord unanime du Conseil Municipal.

17) Eure Habitat - Approbation du Compte rendu annuel d'activités et participation de la Ville

M. SAUVAGE

Eure Habitat a présenté son bilan annuel d'activités 2006 sur la ZAC Portes de Normandie. Celui-ci fait état de la réalisation de 527 687,80 € de dépenses TTC pour 425 712,24 € de recettes TTC.

Concernant les recettes liées à la commercialisation, il a été réalisé pour l'année 2007, 200 038,80 € TTC .

Concernant les recettes liées aux lots réservés à des opérations de construction dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Eure Habitat, il est prévu pour 2008 :

- la régularisation de l'acquisition du foncier de l'opération de construction des Moulins des Grands Champs (1<sup>ère</sup> partie), 20 logements sociaux rue Mère Laurencia, pour 18 500 € TTC ,

- l'acquisition du foncier accueillant l'opération de construction de 20 logements sociaux « Les Moulins des Grands Champs - 2<sup>ème</sup> partie, pour un montant TTC de 32 600 €.

Pour 2007, la participation de la Ville de Verneuil sur Avre s'élève à 67 981 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activités 2006 d'Eure Habitat et d'autoriser la participation 2007 de la Ville de Verneuil sur Avre pour un montant de 67 981 €.

Avis de la Commission des Finances : Favorable

Accord unanime du Conseil Municipal

18) Carte Région - Convention de partenariat

Mme MOREL

Depuis 2006, la Région offre à tous les lycéens haut-normands une carte appelée « carte Région » qui remplace les cartes « livres » et « loisirs » mises en place précédemment. Pour l'année scolaire 2008-2009, ce dispositif est reconduit avec 3 segments séparés :

- un segment livres de 60 €
- un segment cinéma de 15 €
- un segment loisirs de 15 €.

Le cinéma TRIANON est déjà partenaire dans le cadre de cette opération en acceptant cette carte comme moyen de paiement.

Il est demandé au Conseil Municipal de participer à nouveau à cette opération, d'autoriser la signature de la convention correspondante qui prendra effet à compter de sa notification pour s'achever le 30 novembre 2009.  
Accord unanime du Conseil Municipal.

19) Information concernant les décisions prises sur délégation Mme GAUTHIER  
Dans un souci de transparence, chaque élu peut prendre connaissance des dernières décisions prises sur délégation, autorisées par délibération du 31 mars 2008.

- Contrat pour un spectacle musical « l'immeuble de Morgane », programmé à la bibliothèque le 18 juin dernier avec CAP MUSICAL SARL. Le coût de la prestation s'élève à 920 euros TTC.
- Contrat d'entretien chaudières avec MURAL'GAZ pour un coût total annuel de 625,33 euros TTC.
- Dans le cadre du 4<sup>ème</sup> festival de danse, divers contrats de prestation ont été signés avec :
  - Stessy EMILIE pour un coût de 50 euros TTC
  - Marine CASSABLANCA pour un coût de 50 euros TTC
  - Alba REINOSO pour un coût total de 50 euros TTC
  - Patricia ALZETTA - Association YOUUYA pour un coût total de 800 euros TTC.
- Contrat d'abonnement d'une durée de 3 ans avec la société PROGEE pour une protection individuelle antivirus des postes et serveurs. Le coût forfaitaire s'élève à 2 172,41 euros TTC.
- Convention de formation professionnelle avec le Domaine Régional de Chaumont sur Loire pour un stage intitulé « la couleur au jardin » du 18 au 20 juin 2008 pour un coût total de 713 euros TTC.